RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3Sigma
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622.45 euros
Siège social : 30 route de Marray
CHAMBOURG SUR INDRE (Indre et Loire)
432 568 848 RCS TOURS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf août à dix-huit heures, les associés se sont réunis au 12 place Jacques Prévert, 37600 LOCHES, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Gérant.

Sont présents ou représentés :

M. Nicolas GACHADOIT, propriétaire de 250 parts
Mme Raymonde FUSIL, propriétaire de 250 parts

Soit un total de parts présentes ou représentées de 500 sur les 500 parts composant le capital social.

M. Nicolas GACHADOIT préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées ;

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associée non-gérant plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution
L'assemblée générale décide de transférer le siège social du

30 route de Marray
37310 CHAMBOURG SUR INDRE

au

12 place Jacques Prévert
37600 LOCHES

à compter du 28 août 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution
En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts :

Article n°4.- Siège social
Le siège social est fixé à l'adresse suivante :
12 place Jacques Prévert
37600 LOCHES

Le reste de l'article est inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

[redacted]

[redacted]

Nicolas GACHADOIT

Raymonde FUSIL